



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**LES DEMANDES DE CONTRÔLE MÉDICAL**

**WEBINAIRE A DESTINATION DES  
EMPLOYEURS**

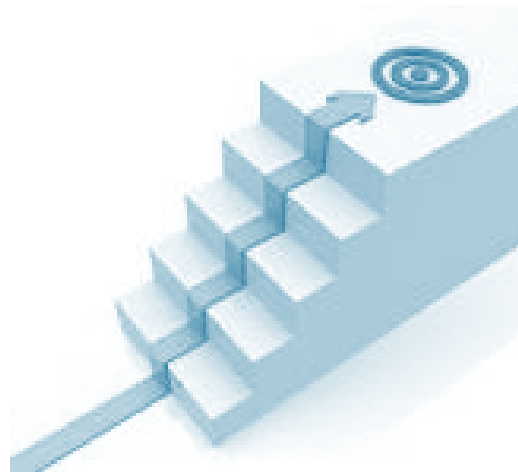


**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

## OBJECTIFS DE CETTE PRESENTATION

Présenter **les pratiques relatives aux demandes de contrôle médical** de salariés en arrêt de travail, tout en **rappelant les dispositifs** existants en matière de **prévention de la désinsertion professionnelle**.



## CAR AVANT TOUTE DEMANDE DE CONTRÔLE MÉDICAL D'UN ARRÊT DE TRAVAIL

Il faut avoir activé **l'ensemble des dispositifs** mis à disposition dans le cadre de **la loi Santé au travail 2021**.

*Loi n°2021-1018 du 2 août 2021 —  
Obligations des employeurs pour maintenir  
dans l'emploi les salariés en situation de  
fragilité santé.*

# OBJECTIFS DE LA LOI SANTÉ AU TRAVAIL 2021

## OBJECTIF PRINCIPAL

Renforcer la prévention des risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail (QVT).

## ENJEU CLÉ

Lutter contre la désinsertion professionnelle, perte d'emploi due à des problèmes de santé, en agissant en amont via la prévention et l'accompagnement.

## PUBLIC CONCERNÉ

Tous les employeurs, secteur privé et public, quelle que soit la taille de l'entreprise.

## DEMANDES DE CONTRÔLE MÉDICAL PAR L'EMPLOYEUR



## PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Pour une situation **jugée comme abusive ou frauduleuse** après que l'ensemble des dispositifs mis à sa disposition aient été évalués ou mis en place.

Exemples :

- des incohérences manifestes,
- des comportements incompatibles avec l'arrêt déclaré...

Certaines situations d'arrêt prolongé peuvent traduire :

- une difficulté de reprise,
- une fragilité de santé,
- une inadéquation entre l'état de santé et le poste occupé,
- un risque de désinsertion professionnelle.

L'enjeu pour l'employeur est donc de pouvoir distinguer les situations relevant d'un contrôle médical de celles nécessitant prioritairement une démarche de maintien dans l'emploi.

## LES QUESTIONS À SE POSER



Avant ou parallèlement à une demande de contrôle, plusieurs questions peuvent utilement être posées :

- Le salarié rencontre-t-il des difficultés de reprise ?
- Le poste est-il toujours compatible avec son état de santé ?
- Une visite de pré-reprise a-t-elle été envisagée ?
- Le salarié connaît-il les dispositifs d'accompagnement existants ?
- Des aménagements ou solutions de reprise progressive pourraient-ils être étudiés ?

## LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Dans ces situations, les dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle peuvent être mobilisés :

- rendez-vous de liaison,
- visite de pré-reprise,
- accompagnement social,
- temps partiel thérapeutique,
- essai encadré,
- accompagnement à la reconversion ou au reclassement.

## LE RÔLE DE L'EMPLOYEUR : ALERTER, MAIS AUSSI PRÉVENIR

L'employeur joue un rôle essentiel dans :

- le repérage des situations atypiques,
- le maintien du dialogue avec le salarié,
- la mobilisation précoce du service de santé au travail,
- et l'anticipation des difficultés de reprise.

## LES AUTRES ACTEURS CLÉS

### • Médecin du travail

Anticipe la reprise et propose des aménagements

### • Service social de l'Assurance Maladie

Accompagne le salarié pendant l'arrêt

### • Assurance Maladie

Contrôle les arrêts de travail

• Prévient la désinsertion professionnelle

Oriento

### • Salarié

Acteur de sa reprise et des démarches engagées

### • Cap emploi / Agefiph

Accompagnent les situations de handicap ou de restrictions durables



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# LES BONNES PRATIQUES EN CAS DE DEMANDES DE CONTRÔLE MÉDICAL



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# RAPPEL DE L'OBJECTIF D'UN CONTRÔLE OU D'UN SIGNALEMENT EMPLOYEUR

Obtenir un retour au travail suite à **une situation jugée comme abusive ou frauduleuse**



## COMMENT ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Votre demande doit être envoyée **exclusivement par courriel** au service médical de l'Assurance Maladie.

**signalementemployeur.cpam-  
isere@assurance-maladie.fr**

## ÉLÉMENTS À JOINDRE À VOTRE COURRIEL

Pour garantir un traitement **rapide et efficace**, votre courriel doit impérativement contenir :

### Objet clair

Préciser demande de contrôle médical

### Numéro de sécurité sociale

Du salarié concerné

### Identité du salarié

Nom, prénom, adresse et emploi occupé

### Justificatifs

Tout élément motivant votre demande



Une demande incomplète peut entraîner un retard de traitement.

## LES BONS RÉFLEXES AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE

- 1. Vérifier la date de fin de l'arrêt :**  
Si la date de fin de l'arrêt est proche (environ 7 jours), bien attendre la **prolongation d'arrêt pour effectuer votre demande de contrôle.**

Le contrôle médical doit porter sur un arrêt de travail en cours.

Si l'arrêt n'est plus en cours au moment de la demande, celle-ci ne pourra pas être traitée

- 2. Vérifier que l'adresse du salarié se situe bien en Isère :**  
Si son adresse est hors du département 38, la CPAM compétente est celle son lieu de résidence.

La demande de demande de contrôle doit être effectuée auprès de la CPAM de son lieu de résidence.

## TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE DE CONTRÔLE MÉDICAL

Chaque demande fait l'objet d'une analyse par les équipes du service médical de l'Assurance maladie, dont le médecin-conseil.

Un **accusé de réception** est adressé à l'employeur afin de confirmer la **prise en charge de la demande ou le cas échéant de sa non recevabilité** (exemple : arrêt non en cours, ou assuré résidant hors du département 38, ou si l'assuré a déjà fait l'objet d'un contrôle médical dans le cadre de cet arrêt de travail ...)

Le secret médical ne nous autorise pas à donner une réponse individualisée à l'employeur sur les suites données. En revanche, **l'employeur est informé de l'éventuelle fin de versement des Indemnités journalière, en cas de subrogation.**

**Si le médecin-conseil justifie médicalement l'arrêt de travail**, les indemnités journalières continuent d'être versées.

**Si le médecin-conseil met une fin de droit médical à l'arrêt de travail**, l'employeur est informé par courrier de la fin du versement des indemnités journalières, si subrogation. L'assuré est informé de sa date de fin d'arrêt de travail.

### A retenir

L'exhaustivité des demandes de contrôle médical est traitée par le service médical de l'Assurance Maladie.



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# CONTRÔLE MÉDICAL À L'INITIATIVE DE L'EMPLOYEUR AVEC RECOURS À UN CABINET INDÉPENDANT



**Quelles suites données  
par l'Assurance Maladie ?**



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# VOUS AVEZ EU RECOURS À UN CABINET INDÉPENDANT POUR UN CONTRÔLE MÉDICAL DE L'UN DE VOS SALARIÉS

Le médecin mandaté a 48 heures pour transmettre, par la messagerie sécurisée; son rapport médical au service médical.

## Si le rapport médical est transmis dans les 48h :

- Étude de la situation par le service médical

Le rapport précise que **le salarié était absent** lors du contrôle par le médecin mandaté :

- Le service médical réalise un contrôle de l'arrêt de travail. cf. modalités présentées précédemment).

Le médecin mandaté précise dans son rapport **que l'arrêt n'est pas médicalement justifié** :

- Étude du dossier par le médecin-conseil,
- Possibilité de convocation ou téléconvocation de l'assuré.

**Le médecin-conseil confirme l'avis du médecin mandaté :**

- Fin des indemnités journalières,
- Notification d'une reprise de travail à l'assuré.

**Le médecin-conseil infirme l'avis du médecin mandaté :**

- Poursuite de l'arrêt de travail,
- Maintien des indemnités journalières.

## Si le rapport n'est pas transmis dans les 48h :

- La situation est alors traitée comme une demande de contrôle médical classique (cf. modalités présentées précédemment).



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

**MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE**



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun